

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF218

présenté par
M. Eckert, rapporteur général

ARTICLE 26

I.- Compléter l'alinéa 8 par les mots : « par le ministre chargé des affaires sociales »

II. - En conséquence, procéder au même complément à l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.